



PROJET D'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT 20 SEPTEMBRE 2022

ORGANISATION DE LA REUNION

Date : 20 septembre 2022

Lieu : Salle du Sénéchal, 17 Rue de Rémusat, Toulouse

Nombre de participants : Environ 60 participants : 50 sur place + 6 participants en ligne sur Zoom.

Modalités : Réunion hybride, en présentiel et en distanciel (outil : ZOOM), retransmise en replay

Intervenants par ordre de prise de parole :

- Vincent Terrail-Novès - Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma
- Isabelle Barthe et Renaud Dupuy- Garants de la CNDP, Commission Nationale du Débat Public
- Laurent Guyon, Directeur Général des Services, Decoset
- Bernard Mellac, Directeur des services techniques, Decoset
- Jérémie Cavé, Consultant-chercheur en écologie urbaine et auteur de La ruée vers l'ordure, 2015
- Patrick Scheurer, Conseiller au Pôle Déchets de l'association AMORCE (1er Réseau des Collectivités Territoriales et des Acteurs Locaux pour la Gestion des Déchets, de l'Énergie et de l'Eau) (à distance)
- Thomas Guilpain, Responsable plaidoyer Zero Waste Toulouse
- Adrien Vitrac, Responsable du service communication, Decoset
- Karine Fragonas, Responsable du service Incinération Energie, Decoset

Animateurs par ordre de prise de parole :

- Mathilde Thomazo, Consultante en concertation, Ethics Group
- Stanislas Dembinski, Consultant en concertation, Ethics Group
- Lorraine Auffray, Consultante en concertation, Ethics Group

Documentation et matériel disponible :

- 140 synthèses du dossier de concertation
- 65 dossiers de concertation
- 150 flyers annonçant le dispositif de la concertation
- 2 affiches communicantes
- 2 avis de concertation
- 4 panneaux d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo), Présentation de Decoset, Les objectifs de la concertation, les solutions portées à la concertation

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



MODALITES DE LA REUNION

La salle du Sénéchal est aménagée afin de pouvoir accueillir 100 personnes en format plénière, et de pouvoir augmenter la capacité d'accueil au besoin. Une cinquantaine de personnes a finalement participé à la réunion physique. Dossiers de concertation, synthèses du dossier de concertation, flyers, affiches annonçant le dispositif de concertation mis en place sont disponibles en libre accès à l'entrée de la salle.



La réunion permet une participation à distance via l'outil Zoom. L'accès à l'espace digital a été communiqué sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>. 6 personnes se sont connectées sur Zoom et ont suivi la réunion à distance.

L'intégralité de la réunion est disponible en replay sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVE-Toulouse>.

Des écrans permettent aux participants de suivre simultanément les supports de présentation.



Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



L'OBJECTIF DE LA REUNION

L'objectif de la réunion est :

- **Présenter la concertation** de manière la plus complète et accessible possible et permettre à chacun de prendre connaissance des modalités d'information et de participation ;
- **Permettre une réflexion globale** et complémentaire sur la gestion des déchets pour mettre en perspective le projet porté par Decoset ;
- **Présenter le projet porté par Decoset** de manière accessible ;
- **Permettre à toute personne de poser des questions** et de recevoir une réponse.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

1. Présentation générale du cadre de la rencontre (temps de parole, interventions, sujets abordés)

L'animatrice ETHICS Group, cabinet de conseil qui accompagne Decoset, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et rappelle le cadre de cette première réunion : il s'agit de la réunion de lancement de la concertation préalable sur le projet d'évolution de l'UVE Toulouse-Mirail qui va permettre d'introduire le projet et l'ensemble des enjeux qui y sont associés. Elle précise que des temps dédiés seront consacrés aux échanges.

Avant de présenter les intervenants, elle introduit M. Vincent TERRAIL-NOVES, Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma, et lui donne la parole pour quelques mots d'introduction.

2. Mot d'introduction de Vincent TERRAIL-NOVES, Président de Decoset

Vincent TERRAIL-NOVES ouvre le premier temps de la réunion en commençant par remercier l'ensemble des personnes présentes. Il poursuit en saluant les garants, les responsables associatifs, ainsi que les agents de Decoset pour la préparation de cette concertation. Il précise que Decoset, porteur de projet de cette concertation, est un établissement public qui réunit 8 EPCI et plus de 150 communes, et qui œuvre pour la prévention et la valorisation des déchets. A ce titre, Decoset dispose de plusieurs installations : déchetteries, centres de tri, ainsi que deux incinérateurs, aussi appelés Unités de Valorisation Energétique – le devenir de celui de Toulouse-Mirail fait l'objet de cette concertation.

Au-dessus de certains seuils, l'organisation d'une concertation est nécessaire. La Président de Decoset rappelle que l'UVE de Toulouse-Mirail date de 1969, et qu'elle permet de gérer/traiter les déchets du territoire de Decoset et de territoires situés à proximité. Il précise, qu'au-delà de l'obligation juridique, il a semblé important à Decoset d'organiser une concertation qui soit la plus large et transparente possible afin que les citoyens puissent s'investir et s'approprier le sujet et afin de permettre un débat sur l'avenir de l'UVE, d'une part, et sur l'avenir de la gestion des déchets, d'autre part, en abordant un éventail de sujets tels que la prévention, les biodéchets, la valorisation, le réemploi... Il précise qu'en effet, depuis plus de 20 ans dans l'agglomération toulousaine, il n'a été débattu de ces sujets.

M. TERRAIL-NOVES explique que neuf semaines de concertation sont ainsi organisées et rythmées de réunions thématiques, ateliers et points mobiles sur les marchés pour aller au plus près des habitants dans la but que chacun puisse partager son avis, poser des questions et recevoir des réponses. Il précise que plusieurs interventions sont prévues avec des points de vue différents, parfois contradictoire, afin de pouvoir dialoguer et apporter les réponses à chacun et

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



enfin, nourrir la décision qui sera prise. Il ajoute que c'est le sens de la concertation de prendre en compte tous les avis. Il rappelle que chacun pourra donc participer et à la fin, Decoset fera connaître sa décision sur le devenir de l'UVE Toulouse-Mirail, appelée aussi la SETMI.

M. TERRAIL-NOVES conclut en indiquant que cette décision engagera le territoire pendant des décennies et que c'est pour cela que la concertation est pensée pour être la plus large possible. A ce titre, il explique que la concertation va permettre d'entendre tous les avis, de réfléchir ensemble, et de prendre une décision éclairée au début de l'année 2023, qui sera légitime puisqu'elle sera nourrie par l'écoute des différentes positions. Il remercie l'ensemble des personnes présentes et encourage la participation aux prochains temps de rencontre.

3. Précision des objectifs de la réunion publique et des règles du jeu

L'animatrice ETHICS Group remercie M. TERRAIL-NOVES pour ces mots d'introduction qui redonnent le but de la concertation. Elle précise que cette réunion d'ouverture est une occasion de prendre de la hauteur sur la gestion des déchets et sur les différentes notions associées. Elle se présente et présente les autres animateurs :

- Lorraine Auffray, Consultante Ethics Group
- Stanislas Dembinski, Consultant Ethics Group

Elle présente ensuite les différents intervenants :

- Laurent Guyon, Directeur Général des Services, Decoset
- Bernard Mellac, Directeur des services techniques, Decoset
- Karine Fragonas - Responsable du service Incinération Energie, Decoset
- Jérémie Cavé, Consultant-chercheur en écologie urbaine et auteur de *La ruée vers l'ordure*, 2015
- Patrick Scheurer, Conseiller au Pôle Déchets de l'association AMORCE (1er Réseau des Collectivités Territoriales et des Acteurs Locaux pour la Gestion des Déchets, de l'Énergie et de l'Eau) (à distance en visioconférence sur Zoom)
- Thomas Guilpain, Responsable plaidoyer Zero Waste, antenne de Toulouse

Elle présente également les garants de la Commission Nationale du Débat Public : Madame Isabelle Barthe et Monsieur Renaud Dupuy - Garants de la CNDP, désignés pour s'assurer que cette concertation réponde aux valeurs et principes de la CNDP et pour permettre au public d'exercer son droit à participer à l'élaboration de la décision publique, tel que garanti par la loi.

TEMPS 2 – MOT D'INTRODUCTION DES GARANTS SUR LA « PHILOSOPHIE DE LA CONCERTATION »

MM. Isabelle BARTHE et Renaud DUPUY, garants de la CNDP, prennent ensuite la parole pour expliciter le rôle de la CNDP et des garants dans le cadre de cette concertation préalable sous l'égide de la CNDP qui commence. Dans un premier temps, une vidéo de présentation du rôle de la CNDP est diffusée : <https://www.dailymotion.com/video/x81po8u>. La CNDP est une autorité administrative indépendante, chargée de garantir les droits du public à être informé et à participer à l'élaboration des décisions publiques pour les projets et programmes qui peuvent avoir un impact sur l'environnement.

M. DUPUY présente les valeurs et les principes qui sont au fondement du rôle de la CNDP :

- **L'indépendance** par rapport à toutes les parties prenantes. Elle rappelle que les garants désignés n'ont pas de lien avec le territoire ni avec le porteur du projet.

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



- **La neutralité** : il s'agit de s'assurer que le droit du public a bien été préservé pendant tout le débat, que des réponses soient apportées et que l'ensemble des remarques soient prises en compte.
- **La transparence** : qui consiste à faire en sorte que l'ensemble des éléments, des études et des questions posées reçoivent une réponse en toute transparence.

Mme BARTHE poursuit la présentation :

- **L'argumentation** : Mme BARTHE précise que le débat d'idées et l'intelligence collective sont, en effet, au cœur de la démarche. Les garants s'assurent que le projet soit présenté de façon claire pour éclairer les décisions et que des projets alternatifs soient aussi abordés dans le débat.
- **L'égalité** : Mme BARTHE rappelle que chaque participation, chaque contribution a exactement le même poids.
- **L'inclusion** : il est précisé que c'est une valeur portée fortement par la CNDP afin d'intégrer dans le débat des personnes qui n'y viennent pas spontanément, en particulier les jeunes, alors que leur avis compte tout autant.



Mme BARTHE rappelle ensuite le cadre réglementaire de cette concertation préalable. Elle explique que compte tenu de la catégorie et du montant du projet, la saisine de la CNDP était une obligation. La CNDP a ainsi, décidé d'une concertation préalable au titre de l'article L121-8 du code de l'environnement et elle a un rôle de prescripteur pour la mise en place de l'ensemble du dispositif pour veiller que tous les droits et principes soient respectés. Elle explique qu'il s'agit également le cas pour le dossier de concertation qui a été remis.



Les décisions de la CNDP sur le projet porté par DECOSET

Pour cette catégorie de projets, le cadre légal impose une saisine obligatoire de la CNDP.

La CNDP a décidé d'une concertation préalable au titre de l'article L121- 8 du code de l'environnement et nommé **deux tiers garants** pour veiller au respect de la participation du public.

La CNDP a décidé des thèmes, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation. Elle a validé le **dossier d'information du public.**



La concertation préalable, et après?



1

Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable



2

Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



3

La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



4

Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC
20 09 2022 | RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE-CONCERTATION PRÉALABLE UVE
TOULOUSE-MIRAIL

Mme BARTHE poursuit en expliquant quelles seront les suites de la concertation. Dans le bilan qui sera élaboré, l'ensemble des questions échangées et leurs réponses seront mises à la disposition du public. Le bilan des garants sera publié sur le site internet de la CNDP et sur celui de la concertation. Decoset disposera alors de deux mois pour exposer comment il prend en compte les enseignements de la concertation et sa décision sera analysée par la CNDP pour vérifier si les réponses apportées correspondent aux questions et propositions éventuelles du public. Selon la décision de poursuivre ou non le projet, la CNDP désignera un garant chargé d'accompagner la concertation qui se poursuivra jusqu'à l'enquête publique.

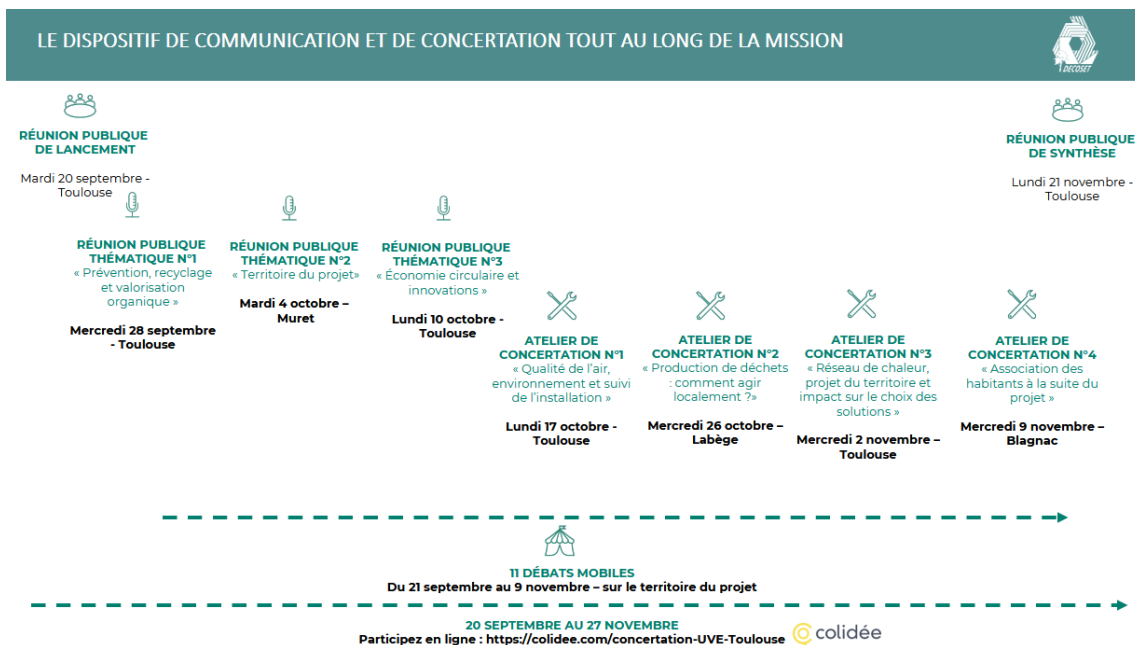


TEMPS 3 – PRESENTATION DU DISPOSITIF

L'animatrice ETHICS Group remercie les garants pour cette présentation et invite l'animateur ETHICS Group présenter le dispositif de concertation.

Avant de détailler le dispositif, le film de présentation du projet, réalisé en animation motion design, est projeté.

L'animateur ETHICS Group prend ensuite la parole pour présenter chaque temps de rencontre organisé dans le cadre de la concertation afin de permettre à chacun de s'informer, s'exprimer et de poser les questions qu'il souhaite.



Il est également rappelé qu'une plateforme de concertation dédiée est mise en place, <https://colidee.com/concertation-UE-Toulouse>.



Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UE-Toulouse>



Celle-ci permet à chacun de s'informer sur le projet, d'accéder à toute la documentation proposée, mise à jour en continu (dossier de concertation, synthèse, plans...), de poser des questions, de contribuer ou de prendre connaissance des autres contributions. Il est également possible de connaître tous les rendez-vous de la concertation, tous les replays et tous les comptes-rendus des réunions, ateliers, rencontres et permanences proposés.

TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Suite à cette présentation, l'animatrice ETHICS Group introduit le premier temps d'échanges avec le public pour aborder les éventuelles questions sur le dispositif lui-même avant de rentrer dans le détail du projet. Mme AUFFRAY, consultant en concertation, Ethics Group, précise les modalités de prise de parole dans la salle et à distance afin que chacun puisse s'exprimer et donne la parole aux personnes qui souhaitent la prendre dans la salle ou sur Zoom.

Intervention

Un habitant du quartier Saint Simon prend la parole et fait remarquer qu'il n'y a pas de rendez-vous de la concertation prévu dans le quartier Saint Simon. Il précise que, malgré son appellation « incinérateur du Mirail », les 12 000 / 13 000 habitants des quartiers Saint Simon et Lafourguette sont tout aussi concernés. De plus, il rappelle que dans ces quartiers, il y a un certain nombre de groupes scolaires, collèges notamment, à quelques kilomètres de l'usine. Il ajoute qu'il est donc important d'avoir des rencontres dans le quartier de Saint Simon.

Réponse de Mme Lorraine AUFFRAY, consultante Ethics Group : L'animatrice ETHICS Group précise que tous les rendez-vous de la concertation sont à retrouver sur le site de la concertation et qu'en complément du calendrier présent dans les documents, il y a un large dispositif de débats mobiles déployés sur tout le territoire dans les quartiers.

Réponse de Mme THOMAZO, consultante Ethics Group : L'animatrice ETHICS Group complète en précisant qu'il n'y a pas de rendez-vous sur le territoire de Saint-Simon lui-même mais à proximité. Elle répond que cette juste remarque est prise en compte et qu'une réponse sera apportée.

Réponse de Mme Isabelle BARTHE, garante de la CNDP : Mme BARTHE ajoute que cette remarque sera bien prise en compte et demande à Decoset d'ajouter un rendez-vous de la concertation dans le quartier Saint-Simon.

Intervention :

Un membre de l'association Saint Simon Environnement prend ensuite la parole pour aborder les thèmes retenus et les hypothèses présentées. Il poursuit en indiquant que des observations ont été faites auprès des garants par écrit en précisant, que parmi les « propositions » portées à la concertation, certaines ont été écartées. Il demande donc si elles pourraient être réintégrées. A titre d'exemple, il fait référence au choix de bâtir sur une autre zone ou sur un autre périmètre, puisque le réseau de chaleur peut être étendu et que certains incinérateurs fonctionnent sans réseau de chaleur.

Le deuxième point que l'intervenant souhaite partager concerne le périmètre Decoset tel que présenté dans le dossier. Il explique qu'en fait, l'Unité valorise des déchets qui ne sont pas seulement sur ce périmètre et demande une réponse à ce sujet.

Réponse de M. TERRAIL-NOVES - Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma : M. TERRAIL-NOVES précise que sur le périmètre, un atelier est dédié à cela et à l'échelle du territoire (le 4 octobre). Il ajoute qu'il y a effectivement des déchets amenés des communautés voisines et le sujet de savoir s'il faut arrêter ou continuer est porté à la concertation. Il explique que l'idée de réduire ou d'élargir le périmètre sera décidée à l'issue de la concertation donc il est normal que cela ne soit pas défini aujourd'hui.

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



Sur la question des sites alternatifs, M. TERRAIL-NOVES répond que dans le cadre d'une éventuelle reconstruction, les sites alternatifs seront étudiés et que des terrains sont en train d'être identifiés en fonction de différents critères : superficie, compatibilité avec le plan local d'urbanisme... En cas de reconstruction, il répond que le réseau de chaleur n'est pas un élément déterminant comme l'a évoqué l'intervenant.

L'animatrice ETHICS Group invite les participants à continuer à partager leurs questions ou remarques en précisant qu'un temps d'échanges spécifiquement dédié au projet est prévu, et qu'il s'agit, dans un premier temps, d'aborder les questions sur le dispositif lui-même. E

Intervention :

Un membre de l'association *Amis de la terre Midi Pyrénées* prend la parole et précise, que dans le cadre du débat et dans un but de participation démocratique, il aurait apprécié que la Commission consultative des services publics locaux soit associée et consultée puisque le débat la concerne particulièrement. Il précise qu'il n'y a pas eu de réunion spécifique sur ce thème.

Réponse de M. GUYON – Directeur Général des Services : M. GUYON répond que le projet d'évolution de l'UVE a été présenté en amont dans plusieurs instances dont la Commission de Suivi de Site, et la Commission consultative des services publics locaux. Il ajoute que, lors de la réunion de juin dernier, malheureusement, très peu de membres étaient présents, mais qu'un compte rendu sera diffusé prochainement.

Intervention :

La même personne reprend en expliquant qu'il n'y a pas eu de documents transmis au préalable comme cela est prévu normalement et que c'est pour cela qu'il y a eu peu de participants. Il ajoute que c'est une action qui permet pourtant de réfléchir ensuite avec les associations et que tous les points de vue comptent. A ce titre, il ajoute que c'est comme cela qu'ils peuvent mettre en place la démocratie participative au sein de la commission.

Réponse de M. TERRAIL-NOVES - Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma : M. TERRAIL-NOVES résume les échanges en expliquant que le sujet a bien été mis à l'ordre du jour mais qu'un choix légitime a été fait de ne pas y participer.

Intervention :

M. Alain BOUBEE, Président, Association des Habitants de Lafourquette, prend la parole pour faire part d'une préoccupation : *« on veut qu'un maximum de citoyens participe à cette concertation, or, aujourd'hui, on est peu nombreux des quartiers Saint Simon et Lafourquette et c'est vrai, qu'il fallait venir en centre-ville pour participer. C'est un peu inquiétant pour les débats suivants car c'est un enjeu majeur pour l'avenir de la métropole et l'incinérateur. On avait demandé à ce que les habitants situés à proximité soient consultés directement au-delà de ces rencontres. Une distribution de cartes T est prévue, je voudrais donc savoir à quel moment les cartes T seront distribuées et sous quel périmètre ? »*

Réponse de M. VITRAC, Responsable du service communication, Decoset : M. Vitrac répond que les cartes T sont en préparation et qu'elles devraient partir sous peu pour être distribuées dans les quartiers identifiés et en particulier, les quartiers mentionnés dans l'intervention.

Réponse de M. GUYON, Directeur Général des Services, Decoset : M. GUYON précise qu'actuellement, Decoset travaille avec La Poste et plusieurs prestataires à ce sujet mais que certains quartiers et immeubles ne sont pas toujours couverts par les services de distribution. Il précise que, face à ces difficultés, évoquées en toute transparence, plusieurs solutions sont donc étudiées.

Intervention :

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



En réponse, M. Alain BOUBEE propose de remettre les cartes T à l'association pour couvrir les quartiers particulièrement concernés : Lafourquette, Saint Simon et Mirail.

L'animatrice ETHICS Group remercie M. BOUBEE pour cette proposition et répond que c'est une solution qui peut tout à fait être envisageable pour distribuer ces cartes T. Elle passe la parole à la seconde animatrice Ethics Group qui introduit le prochain temps et rappelle qu'un temps d'échanges plus long est prévu au cours de la réunion pour aborder les questions qui n'ont pas pu l'être. Elle ajoute que le site de la concertation permet aussi de partager remarques et questions.



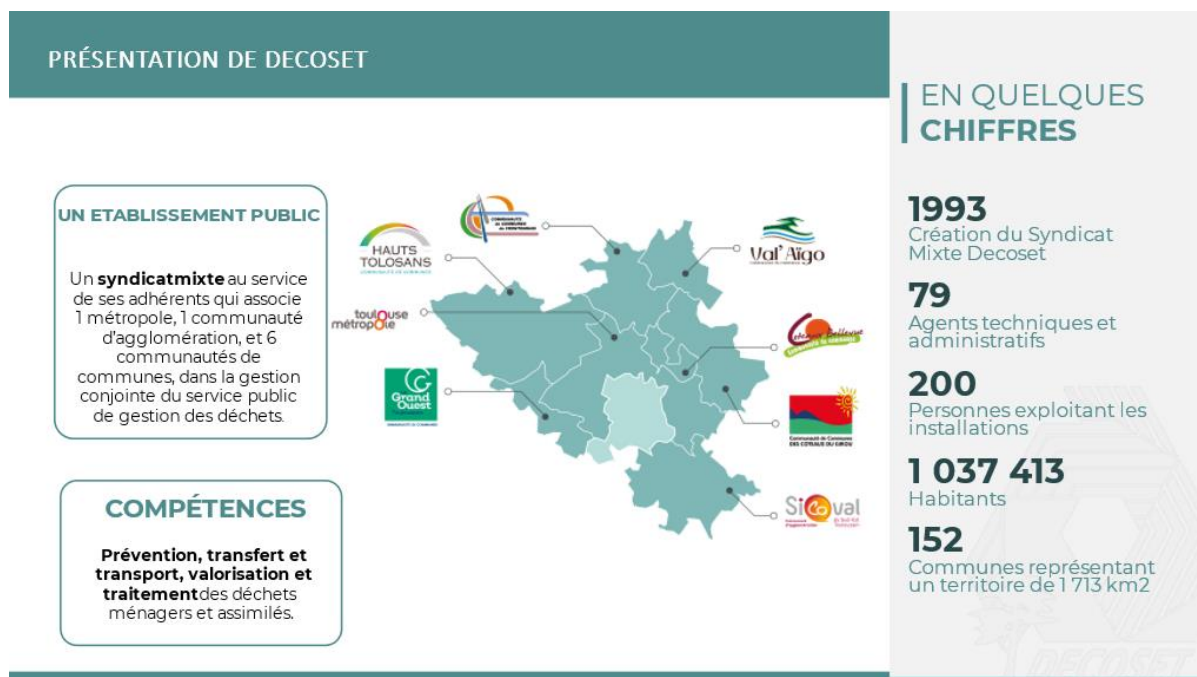
TEMPS 4 – PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE, DE L'UVE, DES SOLUTIONS D'ÉVOLUTION, ET DES ATTENTES DE LA CONCERTATION

M.TERRAIL-NOVES, Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma, M. GUYON, Directeur Général des Services, Decoset et M. MELLAC, Directeur des services techniques, Decoset prennent ensuite la parole pour présenter Decoset, l'UVE, les solutions et les attentes de la concertation.

M. GUYON introduit cette présentation en rappelant que l'important est de laisser le temps aux échanges et au débat.

« Decoset est un établissement public qui est formé de plusieurs EPCI, qui sont les adhérents, au nombre de 8 et 6 communautés de communes du Nord du département. [...] L'enjeu, l'objectif, les compétences de ce syndicat mixte c'est l'aprévention, la valorisation, le réemploi, le recyclage, les valorisation organiques et énergétique, sous forme de chaleur ou d'électricité. »

Il poursuit en citant les chiffres clefs de Decoset, tels qu'indiqués sur la diapositive ci-dessous. Concernant le périmètre présenté sur la diapositive et abordé précédemment, il précise que « la concertation est ouverture sur les 152 communes et va au-delà pour informer du projet puisque des kits de communication ont aussi été transmis aux EPCI proches qui incinèrent aussi leurs déchets à la SETMI. »



M. MELLAC continue la présentation en abordant la question de la vétusté de l'usine : « mise en service en 1968, une usine ancienne mais qui a, au cours de son existence, fait l'objet de nombreuses transformations et évolutions pour répondre à des problématiques d'évolutions réglementaires et technologiques, des problématiques de besoins de l'aire toulousaine. La nécessité de faire évoluer l'usine s'est renouvelée récemment via l'apparition de deux documents : une étude menée par Decoset en 2019 qui avait pour objectif de revoir le fonctionnement de l'usine et les investissements qu'il fallait réaliser sur cette usine pour la maintenir. Un deuxième document : qui est sorti dans le cadre des BREFs, meilleures techniques disponibles pour des activités industrielles, notamment l'incinération. C'est la combinaison de ces deux documents qui a fait que les élus de Decoset se sont positionnés et ont décidé de faire les travaux en 2 étapes : une première étape pour répondre immédiatement aux

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>

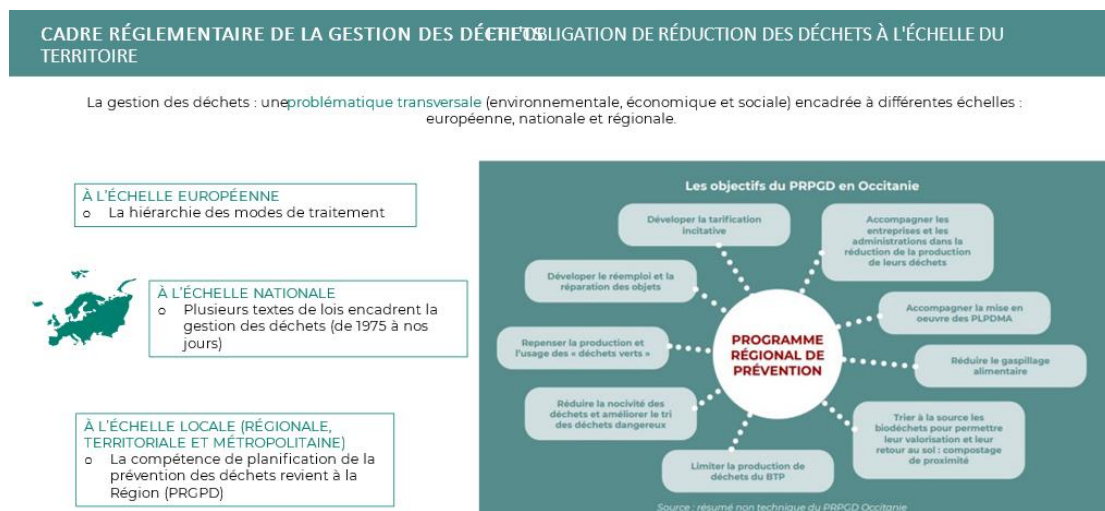


problématiques de conformité au BREF et de confortement de l'usine, et une deuxième étape avec un besoin de restructuration plus profonde »

Il ajoute que certains ordres de grandeur peuvent être pris en compte tout au long de la concertation : notamment sur les coûts et les investissements mais aussi sur les quantités puisque 500 tonnes de déchets par jour sont apportées et valorisées, (1 tonne correspondant à l'équivalent du poids d'une petite voiture.)



Il complète son propos en rappelant les 3 niveaux de réglementation tels que présentés dans la diapositive ci-dessous.



M. GUYON reprend la parole pour aborder les perspectives démographiques et l'évolution du territoire, ainsi que les efforts de prévention, de réduction à la source, et l'évolution de la production des déchets par habitant, en précisant que ces dimensions sont abordées en détails

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



dans le dossier de concertation et qu'elles le seront aussi au cours des rencontres. Au sujet des évolutions démographiques, il explique que des hypothèses sur la base des simulations faites par l'INSEE (médiane et haute) ont été formulées en tenant compte de la production de déchets par habitant, elle-même liée aux efforts de prévention et de réduction à la source. Ainsi, il explique que deux scénarios ont été élaborés à horizon 2035 et 2050 : prévention et prévention renforcée. Il précise que ces hypothèses prennent en compte également l'évolution des tonnages des communautés voisines, les DAE, déchets issus de l'Activité Economique, et les DASRI, Déchets issus de l'activité hospitalière, ainsi que les prévisions de production de déchets sur le territoire et en dehors du territoire. Il conclut en indiquant que ces éléments combinés permettent d'aboutir à des prévisions de tonnages à traiter avec des hypothèses basse et haute pour alimenter le débat en toute transparence, notamment sur le dimensionnement, et qu'il sera possible d'y revenir dans le détail.

PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉVOLUTION DU TERRITOIRE



Des projections qui tiennent compte de différents paramètres → systématiquement 2 scénarios

- o Évolution démographique → scénarios utilisés par l'INSEE et par le SCoT
- o Production de déchets par habitant → scénarios prévention et prévention renforcée
- o Évolution des tonnages des collectivités voisines haut garonnaise déjà utilisatrices de l'UVE
- o Déchets issus de l'activité économique (DAE)
- o Déchets des activités de soin (DASRI)
- o Déchets issus de territoires proches hors Haute Garonne déjà utilisatrice de l'UVE

Des données qui mentionnent la production des territoires proches mais non utilisateurs de l'UVE

Ces tonnages ne sont pas intégrés dans l'évaluation de la capacité de l'UVE dans le dossier de concertation

Une combinaison de scénarios qui aboutit à 2 niveaux de besoin : niveau maximum / niveau minimum

M. TERRAIL-NOVES prend ensuite la parole pour revenir sur les documents BREF qui règlementent les rejets notamment au vu des questions de pollution de l'air récemment abordées dans la presse. Il explique qu'on ne peut pas parler de l'avenir de l'UVE uniquement du point de vue des rejets d'oxyde d'azote, d'abord car dans l'environnement existant de la SETMI, les oxydes d'azote rejetés par la SETMI représentent 4% des oxydes d'azotes contre 80% issus de la circulation automobile et 7% issus des résidentiels (précisions apportées sur la base des données ATMO) Il poursuit que Decoset aurait pu investir pour abaisser ces chiffres mais que cela aurait engagé l'usine sur des dizaines d'années sans concertation, alors qu'aujourd'hui le temps de la concertation a été privilégié par les élus pour décider et penser ensemble l'avenir de l'UVE.

Il poursuit pour présenter les 3 solutions d'évolution portées à la concertation, en précisant que c'est le cheminement choisi par les élus : mettre en débat le devenir de l'UVE. Il présente les 3 solutions et explique les enjeux propres à chacune d'entre elles :

- Rénovation :
- Reconstruction
- Maintien en l'état.



LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

Pour répondre aux enjeux de la gestion des déchets dans les années à venir et au regard des équipements de l'UVE, Decoset envisage des SOLUTIONS D'ÉVOLUTION pour son usine.

SOLUTION 1 : LA RÉNOVATION	SOLUTION 2 : LA RECONSTRUCTION	SOLUTION 3 : LE MAINTIEN DE L'USINE EN L'ÉTAT
<p>Rénovation envisagée à deux niveaux (1er niveau et 2nd niveau)</p>		
<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none">Améliorer le traitement des fumées et diminuer la consommation d'eau;Améliorer la performance énergétique de l'usine ;Meilleure exploitation de l'usine.Pour le 2nd niveau traitement des fumées + performant et optimisation de l'exploitation	<p>OBJECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none">Répondre à un certain nombre de critères, dont celui de l'intégration urbaine;Atteindre de meilleurs rendements énergétiques;Meilleures conditions d'exploitation et de maintenance.	<p>FONCTIONNEMENT DE L'USINE</p> <p>Jusqu'en 2032, fermeture à prévoir ensuite (vétusté des équipements)</p>
<p>COÛT</p> <p>Rénovation de 1er niveau 139 millions d'euros Rénovation de 2nd niveau 166 millions d'euros.</p>	<p>COÛT</p> <p>330 millions d'euros</p>	<p>IMPACTS DE LA FERMETURE</p> <ul style="list-style-type: none">Sur la collecte ;Sur le transfert et le traitement des déchets ;Sur l'alimentation du réseau de chaleur de la ville de Toulouse.
<p>TRAVAUX & FONCTIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none">Durée 3 à 4 années de travauxFonctionnement jusqu'en 2040 (+ 120 millions d'euros pour remplacer les fours/chaudières à partir de cette date)	<p>MISE EN SERVICE</p> <ul style="list-style-type: none">Horizon 2030Durée de vie 40 ans	

Enfin, M. GUYON conclut ce temps de présentation en abordant les attentes de Decoset vis à vis de la concertation : permettre à tous de contribuer, de poser des questions, d'avoir des réponses et de nourrir le débat. Il explique que cette concertation se veut la plus large possible afin d'enrichir les décisions, et en vue d'organiser la concertation du public après la concertation afin de poursuivre les temps de rencontres et l'information du public après cette première phase. Il précise que l'avenir de l'UVE sera le sujet mais aussi les opportunités du projet, les solutions alternatives, les enjeux socio-économiques, l'avenir de la gestion des déchets au sens large.. Il ajoute que la concertation permettra d'aborder aussi le sujet de la participation du public après cette concertation, comme l'ont dit les garants.

LES ATTENTES DE DECOSET À L'ÉGARD DE LA CONCERTATION

Les contributions du public à la concertation viendront nourrir les décisions ultérieures quant à l'avenir de l'UVE de Toulouse -Mirail.

La concertation préalable doit permettre de débattre le plus en amont possible et avec l'ensemble des publics :

- o De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- o Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- o Des solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet ;
- o Des modalités d'information et de participation du public suite à la concertation préalable.

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



TEMPS 5 – TABLE RONDE SUR LA GESTION DES DECHETS ET L'OPPORTUNITE DU PROJET

L'animatrice ETHICS Group reprend la parole pour remercier Decoset de cette introduction au projet et présenter les enjeux de la table ronde sur la gestion des déchets et l'opportunité du projet. Elle rappelle les noms et titres des intervenants et précise que trois questions différentes seront abordées au cours des discussions.

- Jérémie Cavé, Consultant-chercheur en écologie urbaine et auteur de *La ruée vers l'ordure*, 2015
- Patrick Scheurer, Conseiller du Pôle Déchets de l'association AMORCE, (1er Réseau des Collectivités Territoriales et des Acteurs Locaux pour la Gestion des Déchets, de l'Énergie et de l'Eau) (à distance)
- Thomas Guilpain, responsable plaidoyer Zero Waste Toulouse

Question 1 - Qu'est-ce qu'un déchet et que représente-t-il dans notre société ?

L'animatrice ETHICS Group s'adresse à M. CAVE_ : « vous dites dans votre livre *La ruée vers l'ordure* que les déchets sont de plus en plus perçus comme des ressources potentielles et les villes comme de véritables « mines urbaines », c'est-à-dire ? »

M. CAVE répond : « L'idée de mine urbaine fait référence au fait que 2020 correspond à un basculement, car la quantité d'objets, d'infrastructures, et de bâtiments présents sur terre a maintenant un poids plus lourd que la biosphère. Ainsi, la technosphère, tout ce qui a été construit par l'homme, pèserait plus lourd que la biosphère. Donc, de ce point de vue, l'enjeu est de savoir comment décomposer et réutiliser ce qui existe sans puiser dans la biosphère. C'est toute une logique de développement de l'économie circulaire, mais on en est très loin aujourd'hui : en effet, à l'heure actuelle, moins de 10 % des matériaux sont réinjectés dans le système et le reste est disséminé dans les milieux. Si on revient un peu en arrière, le « déchet », étymologiquement c'est la mort, le résidu de notre activité humaine qui reste et qui est gênant car il est obsolète. A ce titre, il reste autour de nous et il y a une tentation de l'invisibiliser. Si on prend le terme anglais, « waste » renvoie aussi au gaspillage et à l'idée de consumérisme et à un excès d'opulence et de consommation. L'idée c'est de prendre conscience de ce que deviennent les déchets notamment au niveau collectif et réaliser les tonnages énormes que cela représente. Pour rebondir sur l'ordre de grandeur précédemment mentionné, 500 petites voitures représentent les tonnages de déchets gérés quotidiennement. »

L'animatrice ETHICS Group se tourne ensuite vers M. SCHEURER, connecté à distance : « M. Scheurer, vous qui accompagnez des collectivités sur cette thématique, que représente un déchet selon vous, en particulier à l'égard des objectifs de transition écologique que se fixent les collectivités ? »

M. SCHEURER répond : « Je représente l'association AMORCE qui regroupe environ 1080 adhérents dont les deux tiers sont des collectivités. Elle agit dans le domaine de l'eau, de l'énergie et des déchets et son rôle est de défendre le point de vue des collectivités territoriales face aux instances décisionnaires et acteurs privés. Aujourd'hui, sur les déchets, on théorise beaucoup de choses et c'est un sujet important en particulier pour les élus sur le terrain qui sont responsables des décisions et de la mise en pratique immédiate pour gérer les déchets. En ce sens, nous sommes en phase avec la réglementation européenne et nationale : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. A ce titre, il faut agir sur la prévention. Le deuxième point c'est que moins on en met en centres de stockage, mieux on se porte, et plus on valorise. La valorisation énergétique est une très bonne approche qu'on considère comme une bonne solution puisque c'est une solution locale qui permet dans le contexte actuel de gérer l'énergie avec un coût maîtrisé, ce qui est important actuellement. C'est une dimension importante, bien entendu, après avoir agit sur la prévention, et après avoir fait un maximum de valorisation

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



matière. Finalement il y a toujours la théorie sur le zéro déchet que tout le monde souhaite et la réalité de ce qui se passe aujourd'hui et il faut trouver des solutions pour gérer la transition La valorisation énergétique est une bonne solution de transition. »

L'animatrice ETHICS Group poursuit en s'adressant à M. GUILPAIN : « vous qui militez pour la réduction des déchets, pouvez-vous nous en dire plus sur l'approche « zéro déchet » ? »

M. GUILPAIN répond : « Pour commencer, concrètement, le zéro déchet aujourd'hui, c'est éviter de mettre des bouteilles d'eau en plastique car chacun peut prendre sa gourde. Pour commencer, ce que l'on voit : on constate peu d'intérêt pour le sujet déchet. Le constat de départ est que le déchet constitue ce dont on ne veut plus et dont on se débarrasse et les gens ne s'y intéressent plus, et encore moins à la façon dont le déchet est géré. C'est difficile de sensibiliser sur ces sujets-là et il y a donc un problème de prise en compte et de visualisation. En ce sens, l'incinérateur est un parfait instrument pour donner illustrer ce manque de vision sur le sujet car il fait littéralement disparaître les déchets, moyennant quelques résidus quand même. On a fait l'exercice de visualiser les tonnes de déchets produites chaque année à Toulouse et on peut remplir la Place du Capitole sur 40 mètres de haut, deux fois la surface du Capitole.. Il y a un réel enjeu de quantité de déchets produits qu'on ne réalise pas, et cela donne un effet physique sur les gens qui vont visiter un centre d'enfouissement et qui voient les quantités de ce que l'on peut détruire ou enterrer. Au contraire, avec un incinérateur, on voit que c'est une grosse machine mais on ne se rend pas compte de ce que ça traite.

Au-delà l'aspect du traitement du déchet en lui-même, on essaie aussi de mettre l'accent sur la partie amont et l'impact de ce que ça peut avoir, grâce à des actions de prévention. Ainsi, dans le nom de l'association Zero Waste, on fait référence au zéro déchet mais aussi à la notion de gaspillage, comme indiqué par Jérémie Cavé, par l'usage du mot en anglais : zéro déchet et zéro gaspillage pour éviter de produire des déchets, mais aussi éviter de gaspiller les ressources en général, et éviter de posséder plusieurs objets inutiles en grand nombre, par exemple.. »

Question 2 - Comment les grandes métropoles françaises et européennes répondent-elles aux enjeux qu'elles rencontrent en matière de gestion des déchets ? Existe-t-il des réponses très différentes ?

L'animatrice ETHICS Group remercie les intervenants pour leur éclairage qui a permis d'introduire les notions et les enjeux qui y sont associés. Elle poursuit en abordant la seconde question afin d'illustrer le propos et de nourrir la réflexion grâce à des exemples.

Elle s'adresse à M. CAVE : « Vous avez pu étudier la gestion des déchets à l'étranger, en Inde et au Brésil, avez-vous également étudié la gestion des déchets en France et en Europe ? »

M. CAVE répond : « Il est possible de consulter le dossier de concertation p. 35 à ce sujet pour voir les efforts de réduction de la production des déchets dans certaines métropoles françaises. J'étais assez surpris de retrouver Nice parmi les plus volontaristes, Le Grand Lyon, cela m'étonne moins. Toulouse semble se situer au milieu du panier. Ce qui est clair c'est qu'en France, des collectivités ont pris la question des déchets organiques à bras le corps, notamment Nantes. Thomas GUILPAIN pourra sans doute parler de Besançon. Une des problématiques est aussi d'éviter de mettre tout dans les incinérateurs, en particulier les déchets organiques, et j'insiste sur cette question des déchets organiques qui représente 35% des ordures ménagères. Ce point est un gros enjeu et les métropoles françaises sont à la traîne sur ce sujet par rapport à des pays du Nord de l'Europe.

Mes études ont portés plutôt sur des pays du Sud, le Brésil et l'Inde qui sont des pays émergents où la situation est parfois assez critique par rapport à la situation toulousaine. Je prends le cas de Dehli en Inde, il y a 10 000 tonnes de déchets par jour à gérer, ce qui se traduit par l'existence

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



de décharges sauvages urbaines. Des composteurs ou des incinérateurs sont construits mais le problème est que, dans ces pays, ces usines n'ont que peu de systèmes de traitement de fumées et on retrouve cela dans plusieurs collectivités qui doivent fonctionner avec des incinérateurs qui sont des fours, par manque de moyens financiers. Cela correspond à ce qui existait en France dans les années 80. Aujourd'hui, il existe des processus plus onéreux et plus sophistiqués que les pays émergents ne peuvent pas se permettre. Partout, en Inde, au Brésil ou ailleurs, on voit que les autorités municipales et les élus sont souvent séduits par des solutions techniques rutilantes. Il y a un biais d'ingénierie pour avoir une belle usine performante. Cependant, parfois, des processus simples comme la récupération, le recyclage, le compostage à grande échelle sont possibles et peinent beaucoup plus à être matérialisés dans les faits. »

L'animatrice ETHICS Group interpelle ensuite M. SCHEURER : « vous accompagnez différentes collectivités via l'association AMORCE, quelles sont vos observations sur ces questions ? »

M. SCHEURER répond : « Si on situe la France à l'échelle européenne, malgré les difficultés et tenant compte qu'en fait, tous les pays n'ont pas les mêmes systèmes d'évaluation : en gros, on se situe dans la moyenne. La France n'est pas très bonne au niveau prévention, mais on est dans la moyenne niveau recyclage. On nous a souvent opposé à l'Allemagne mais il faut savoir qu'il y a aussi différentes approches pour compter les résultats : en France on ne prend que les tonnages qui sont effectivement traités et non pas les refus. Alors que l'Allemagne comptabilise tout ce qui rentre dans les centres de tri. Cette approche différente crée un écart d'environ 17% au niveau des résultats. Aujourd'hui, c'est très clair, il faut vraiment axer sur la prévention. En moyenne, en France, on a 513 kilos de déchets par habitant, déchets ménagers ou assimilés. Par contre, si on ramène aux déchets totaux, on est à 5,1 tonnes par habitant. En fait, dans les décharges, on a beaucoup de déchets non ménagers dont certains ont vocation à être recyclés, et d'autres qu'on ne peut pas recycler mais qui ont vocation à être incinérés et valorisés dans un centre de valorisation énergétique. D'où l'intérêt de cette valorisation tant qu'on n'aura pas trouvé des solutions économiques acceptables.

N'oubliez pas que les élus sont responsables de ce service public et ils doivent gérer un service un peu schizophrène : on leur demande de faire toujours plus pour l'environnement, avec des solutions viables sans augmenter les impôts locaux car le coût des déchets ne cesse d'augmenter comme le rappelle la Cour des comptes. En effet, pendant 10 ans, le coût a augmenté de 4,3 % par an et tout cela est financé par les impôts locaux. Le rôle des élus est d'arriver à trouver des solutions environnementalement viables et qui laisse de quoi vivre à côté.»

L'animatrice ETHICS Group se tourne enfin vers M. GUILPAIN : « Vous avez étudié la métropole de Toulouse dans un précédent rapport, pouvez-vous nous en dire plus sur le cas Toulousain ? »

M. GUILPAIN répond : « Je vous encourage à regarder le rapport sur l'incinérateur qui a été fait par Zero Waste. Ce rapport liste un certain nombre d'exemples d'agglomérations qui ont mis en place des actions intéressantes et exemplaires. Il y a notamment le cas de Parme en Italie, une des villes à l'origine du mouvement Zero Waste en Europe, en faveur d'une réorientation de la politique des déchets. Ce mouvement populaire est né d'une mobilisation contre la construction d'un incinérateur, ce mouvement s'est créé contre la construction. C'était au moment des élections municipales et c'est ce mouvement qui a ensuite gagné les élections et a lancé un programme de réduction massive des déchets. Ils ont pu quasiment diviser par trois leur production d'ordures résiduelles. Un autre exemple est le cas de Besançon, encore plus intéressant pour notre sujet actuel, où à l'occasion d'un projet de rénovation / reconstruction de l'incinérateur. Ils étaient donc dans le même cas que nous, ils ont décidé de diminuer sa capacité et de rénover un des deux fours. Ils ont mis en place un programme ambitieux de réduction des déchets dont le but était d'arriver à atteindre cet objectif. Ils se sont donné les



moyens pour l'atteindre et fermer ce deuxième four cette année. On voit qu'il y a une question de motivation politique. Enfin, le cas de la ville de Milan est aussi intéressant, c'est un cas exemplaire de gestion des biodéchets : ils ont mis en place un système de collecte des déchets de cuisine notamment. Cela constitue 1/3 de ce qui finit dans les poubelles. Cette collecte qui n'a pas fonctionné au début, a dû être arrêtée, et été relancée par les élus qui étaient motivés et qui ont mis les moyens. Maintenant, c'est le meilleur exemple sur ce sujet. Au total, ils traitent 150 000 tonnes de biodéchets enlevés de leur système de traitement actuel.

C'est cela qu'on retient comme exemples forts, il y a aussi des trajectoires plus anciennes et plus progressives mais souvent on remarque le rôle de déclenchement lors de projets de rénovation, de reconstruction, ou grâce à certains élus qui prennent le sujet à bras le corps ou de mouvement d'opposition contre des systèmes de traitement. »

Question 3 - À la lueur de ces échanges, quel regard portez-vous sur la problématique de Decoset ?

L'animatrice ETHICS Group s'adresse à M. CAVE : « Avec votre approche de chercheur, on vous pose donc la question : à la lueur de ces échanges, quel regard portez-vous sur la problématique de Decoset ? »

M. CAVE répond : « Je ne suis pas le meilleur connaisseur du dossier mais je voudrais souligner qu'il n'y a pas de solution miracle en matière de déchets, car cela relèverait d'une approche d'économie circulaire plus compréhensive qui interviendrait bien en amont de la consommation dès l'extraction des matières premières. En aval, il n'y a pas de solution miracle. Personne n'a envie d'habiter à côté d'une installation de traitement des déchets, mais on produit tous des déchets, et il faut bien trouver un lieu de traitement, donc c'est le jeu assez délicat des élus pour trouver des solutions sur un territoire donné. Il y a un enjeu de trouver un compromis malgré le syndrome Nimby [Not In My Backyard], pas de ça chez moi. De plus, l'autre aspect délicat, c'est la question du verrouillage, quand on prend des décisions de rénovation, on engage un territoire et une société pour plusieurs décennies donc il faut bien prendre le temps de cette concertation. Il y a une importance de sous peser la décision qui va intervenir peut-être jusqu'à 2050 ou 2070, Cela engage, comme on dit, d'autant r compte tenu de zones de turbulences d'un point de vue écologique. [...] Dans ce contexte, je voudrais en ce sens relayer un message de prudence et d'humilité : la collectivité fait des prospectives sur l'évolution de la population et de la production, et les associations voient à plus long terme. Je voudrais relayer un message d'humilité par rapport à la déstabilisation de paramètres globaux. il n'est pas facile de savoir comment fonctionner collectivement d'ici à 2060 et il n'y a pas de trajectoire linéaire. De ce point de vue-là, je relaie un peu les mots de M. Scheurer sur l'aspect schizophrène de ces questions : on ne peut pas surestimer la capacité d'un incinérateur et en même temps, il y a un réel besoin de passer des messages de prévention et une importance de réduire les déchets. L'incinérateur doit marcher à pleine capacité pour atteindre un optimum économique mais il y a aussi l'enjeu de réduire les déchets. [...] J'aurais un seul regret à partager, la solution 3 ne semble pas traitée sérieusement, au même titre que les autres. Il y aurait besoin de faire un effort d'imagination plus important pour savoir quelle serait l'alternative. Pour terminer, quelle que soit la solution, je voudrais rappeler l'importance de la prévention à mettre en œuvre. »

L'animatrice ETHICS Group se tourne ensuite vers M. SCHEURER, connecté à distance : « Vous nous avez partagé ce que vous observez auprès d'autres grandes métropoles, quelle est votre perspective sur la problématique de Decoset et les 3 solutions d'évolution de l'UVE? »

M. SCHEURER répond : « Comme le Président l'a affirmé, toutes les options sont sur la table et rien n'est définitivement bouclé. [...] Il faut être conscient qu'un projet de ce type est très long : entre les études, la concertation et la réalisation, il faut entre 5 et 7 ans. Sur la capacité et les



enjeux de réduction : personnellement je m'inscris totalement en faux, pour avoir constaté le contraire sur les incinérateurs existants. La production totale en France par habitant et par an, une quantité énorme va en décharge et une partie n'a pas d'autre vocation que la valorisation énergétique. D'onc il n'y a rien d'aberrant qu'un élu propose à son territoire la valorisation énergétique aussi des déchets d'activité économique. C'est pas à lui de tout financer, le privé doit financer mais il y a un besoin de cohérence au niveau des choix des solutions. J'ai moi-même dirigé un incinérateur pendant 25 ans et des études avaient été réalisées sur les tonnages et l'évolution de la population à terme. Dans le Syndicat dont j'étais le directeur, on a démarré avec 120 000 tonnes d'apports de déchets ménagers et quand je suis parti à la retraite, on était à 80 000 et on a eu aucun problème pour compléter les vides de four avec des déchets d'activité économique. Cela a permis de réduire le coût de traitement des déchets et de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement ordures constante pendant 15 ans. La réglementation impose aux élus de mettre en œuvre des solutions pour lesquelles ils n'ont pas, ou peu, d'aide donc financées par la taxe locale. »

Enfin, l'animatrice ETHICS Group poursuit en s'adressant à M. GUILPAIN : « *Comment envisagez-vous les solutions d'évolution portées à la concertation au regard des objectifs de réduction des déchets ?* »

M. GUILPAIN répond : « *On connaît le sujet mais on n'a pas de compétences techniques sur l'incinération. L'idée de l'association est de regarder ce qui se passe en amont. Je n'ai pas d'avis sur les 3 solutions, mais ce sur quoi on met l'accent depuis qu'on a été consultés : prendre en compte la partie amont et ne pas considérer seulement la partie traitement des déchets. L'important est aussi de réorienter la politique qui a été faite jusqu'à aujourd'hui. Ce serait une mauvaise façon de réfléchir et de concerter sur le sujet sans ça. L'évolution de l'incinérateur est l'occasion de remettre en perspective et en question la politique des déchets pour la réorienter et de mettre des moyens sur la prévention et la réduction des déchets. Ce n'est pas seulement une question de solutions mais surtout une question de moyens, d'ambition et de vision à long terme. Ce qui nous intéresse le plus, ce n'est pas si on va choisir la rénovation, la reconstruction ou le maintien en l'état, mais plutôt de savoir quelle capacité il aura et quelle vision on se donne. »*



TEMPS 6 – TEMPS D'ÉCHANGES

L'animatrice ETHICS Group remercie les intervenants pour leurs différents éclairages sur le projet et ouvre le temps d'échanges. Mme AUFFRAY rappelle les modalités de prise de parole dans la salle et à distance et se déplace dans l'assemblée pour donner la parole à ceux qui veulent s'exprimer.

M. GUYON rappelle ce sur quoi Decoset souhaite insister : l'importance de prendre le sujet dans sa globalité : la prévention, le réemploi, le recyclage, la valorisation organique et énergétique ... L'ensemble de ces thématiques évoquées en table ronde seront traitées au cours des rencontres.

Intervention

Une première personne habitant à Saint Simon prend la parole et rebondit sur le terme de schizophrénie en expliquant « *on nous dit « ne vous inquiétez pas l'incinérateur ne produit pas de danger », mais finalement, on nous fait remarquer que personne n'en veut chez lui. Monsieur, habitez-vous à côté d'un incinérateur ? [...] On est surtout concernés quand on habite à côté. J'habite à St Simon et l'incinérateur de Bessière ne me pose aucun problème. Le problème de cet incinérateur du Mirail est qu'il est en pleine zone urbaine. J'ai posé la question à l'ancienne directrice de Decoset : aujourd'hui quand vous essayez d'évaluer les nuisances de l'aéroport, la première chose est d'évaluer le nombre de personnes concernées. J'ai donc posé cette question, notamment pour la pollution : il y a la Nox, mais aussi le cyanure, le mercure, les mâchefers. Il y a peu on a 130 tonnes de centres qui ont failli nous tomber sur le nez, elles sont tombées du bon côté, contre la structure du bâtiment. Or, si c'était tomber de l'autre côté, avec le vent d'autant, tout serait arrivé sur le Mirail côté Sud Est. On a quand même une bombe juste à côté et on ne sait pas dire combien de personnes seraient concernées en cas d'accident grave. Decoset devrait savoir dire : 58 000, 100 000, 5000 personnes ? Je n'ai pas eu la réponse à cette question. Pour choisir une solution, il faut savoir et trouver un endroit où ça concerne moins de personnes, il vaut mieux 2000 que 100 000 même si c'est pas bien pour les 2000 personnes concernées. JE ne vois nulle part ces éléments sur ce dossier. »*

Réponse de M. SCHEURER, Conseiller du Pôle Déchets de l'association AMORCE : « *J'ai habité pendant 25 ans sur le site de l'usine 5 jours par semaine. Ce qui est intéressant ce n'est pas les valeurs absolues mais les valeurs relatives. A l'époque où on a mis en service l'unité de valorisation énergétique, on a mis en place une surveillance environnementale autour de l'usine dans un rayon de 10 kilomètres et on distinguait pas les émissions de l'usine du bruit de fond. En fait, on était arrivé à identifier quelles étaient les sources de production et l'usine en tant que telle apparaissait que pour quelques millièmes. Pour les oxydes d'azote, c'est presque la même chose, voire pire. L'Île de France avait demandé à ce que toutes les usines passent à 80 mg. Pour nous à l'époque, cela représentait un investissement de 30 millions d'euros alors que la production d'oxydes d'azote par rapport à celles de nos flottes de collecte était en fait très faible. On a proposé autre chose et agi sur les camions. L'investissement a été divisé par 7 et on abaissé le seuil d'oxydes d'azote dans des proportions plus importantes. Ensuite seulement on s'est mis aux normes pour passer au 80. Ce qui est important est la logique de programmation par rapport aux prises de décision. On a toujours essayé d'aller vers le plus efficace. [...] Sans connaître le sujet technique, on a parfois une mauvaise approche de la problématique. Vous aurez à débattre de cette question de pollution durant les prochaines réunions. Sur le sujet de la pollution : si toute l'industrie était aux mêmes normes de pollution que les incinérateurs, on aurait beaucoup moins de soucis de pollution au niveau de la France en général. Je ne parle même pas des transports. »*



Intervention

Une étudiante de l'Université Jean-Jaurès prend la parole et demande « *Sur la forme, vous cherchez à toucher le public le plus large possible, est-ce que le public est au courant ? Est-ce qu'il vient vraiment ? Comment faites-vous pour communiquer auprès du public ?* »

Réponse de l'animatrice ETHICS Group : « *Vous avez dû le voir dans la presse, l'ensemble des informations est partagé via la presse médias, via les réseaux, via le site internet de la concertation qui permet d'avoir des informations et de participer.*

Réponse de l'animateur ETHICS Group : « *vous avez une information à différents niveaux : une logique de relais est appliquée, dans les médias, avec une conférence de presse et des articles, ainsi qu'une logique d'information directe. En complément de la communication en ligne, des dossiers et des kits de communication ont aussi été envoyés dans les 152 mairies concernées.* »

Intervention

« *Sur les 3 solutions, il semble y avoir un déséquilibre. La première serait de rénover l'incinérateur existant avec une perspective à horizon 2030. La 2ème solution serait de reconstruire avec des perspectives à horizon 2040 ou sur plusieurs décennies. Avec la 3ème solution, tout semble s'arrêter en 2032 : pas de chiffre, pas d'option, pas de budget, pas de simulation... Mais si on ne fait rien, qu'on ne propose pas un autre incinérateur ou une solution, c'est pas bon d'un point de vue environnemental. Finalement, on se retrouve coincés sur les 2 premières solutions et on manque d'éléments pour comprendre cette 3ème solution. Il faudrait qu'on ait un maire intéressé par ces sujets et par la concertation, et je crois qu'on en a un.*

Sur l'idée de donner à manger au four : il y a plusieurs points de vue, on retrouve l'idée de rendement. Cela coûte cher d'arrêter et de le redémarrer les fours. [...] Il ne faut pas oublier que tout ce qui est donné à manger au four est en fait des choses qui ne devraient pas y aller (biodéchets...) donc j'exprime ma surprise de voir dans les trajectoires de déchets que sur le prévisionnel de 2030, on a 2 scénarii avec des hypothèses différentes, mais grosso modo, on est à peu près stables. Finalement, on ne prend pas en compte des changements de comportements et une politique volontariste sur l'amont, le recyclage, notamment sur les biodéchets... On a vu grâce aux exemples cités qu'il y a d'autres paramètres à prendre en compte. Ces éléments de politiques volontaristes manquent un petit peu aussi. »

Réponse de M. TERRAIL-NOVES :

« *Je crois qu'il y a un malentendu sur la compréhension des 3 solutions. Cette option où on ne fait rien, cette hypothèse, c'est la loi qui nous impose de l'étudier. Mais derrière, effectivement, il n'y a pas de solution, même si elle doit être portée à la concertation.*

Le deuxième point : dans l'hypothèse d'une reconstruction, on a mis des courbes de croissance de la population et de réduction de production des déchets. Or, ce sont les EPCI qui gèrent leur politique de réduction des déchets, à travers le PLPDMA. On a interrogé chaque EPCI pour connaître leurs politiques à ce sujet, en particulier sur la prévention. On a combiné cela et cela donne ce qui a été présenté dans le dossier. C'est aussi l'objet d'un atelier. En tous cas, on a regardé côté décideur, côté pragmatisme, et côtés élus pour faire ces études. Dans le cadre d'une reconstruction, la question du calibrage se pose. Si la population croît moins, si les déchets réduisent beaucoup plus vite ou moins vite que prévu, alors cela fera varier les tonnages. Dans le débat, la question du calibrage de l'incinérateur est posée. Reconstruire un incinérateur plus petit est porté au débat. Zéro Waste propose un incinérateur de 100 000 tonnes. C'est une position tout à fait respectable et nous ne disons pas si on partage ou pas cette position. On amène les éléments qu'on pense les plus objectifs possibles. D'autres acteurs peuvent aussi faire des propositions avec des éléments nouveaux et des approches plus ou moins ambitieuses. »

L'animatrice ETHICS Group rappelle que l'intégralité des propos sera disponible en replay et dans les comptes rendus, et que toute remarque est prise comme une contribution.

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



M. TERRAIL-NOVES complète ensuite la réponse à la précédente question en soulignant le rôle de la presse locale pour relayer les informations, les interventions sur les quartiers, les rencontres. Il précise également qu'un panel de citoyens a aussi été tiré au sort et va travailler de façon autonome et indépendante sur ces questions. Un groupe enseignants/ étudiants sera aussi mis en place.

Intervention

Un étudiante du Master économie et écologie à l'Université Jean Jaurès précise qu'ils ont été informés sur sujet du fait du contenu de leurs parcours mais que peu d'étudiants sont informés de ce projet au sein de l'université Jean Jaurès. Il demande également des précisions sur la question du financement, n'ayant pas identifié qui finance parmi les collectivités territoriales : les EPCI, la métropole, la région. Il pose aussi la question de l'impact sur les ménages et les entreprises.

Réponse de M. TERRAIL-NOVES : *« la construction de cet incinérateur, si elle avait lieu, ou les rénovations, tout cela est porté par Decoset par les délégations de service publics qui vont être relancées. Nos clients sont les EPCI, les 8 intercommunalités qui sont là et qui se voient facturés installation et traitement. Nous avons un système d'amortissement du traitement et les EPCI on une somme de dépenses qui intègrent le coût du traitement, du recyclage, et des recettes dont la taxe d'enlèvement. Decoset a ainsi une discussion avec l'ensemble des EPCI pour qu'ils aient une prévision des évolutions de dépenses et recettes. Ce travail sera fait aussi une fois la solution choisie. Si d'autres collectivités extérieures à Decoset viennent, alors il faudra voir avec le délégataire pour intégrer. »*

Réponse de l'animatrice ETHICS Group: *« J'en profite pour préciser qu'un débat mobile est organisé à l'université Jean Jaurès le 26 octobre. De plus, 10 responsables de parcours, licences et masters, ont été contactés pour faire partie du groupe enseignants/étudiants. »*

Intervention

L'animatrice ETHICS Group donne la parole à un membre d'une association de protection de l'environnement : *« Il serait intéressant de voir si on est dans les objectifs de la loi sur la transition énergétique et de croissance verte. Par rapport aux objectifs fixés, comment se situe Decoset dans la progression des préconisations ? Si les élus ne respectent pas la loi dans les objectifs fixés, qui sera tenu responsable par rapport aux objectifs non réalisés? Qui prend conscience qu'il y a une loi et des objectifs qu'il faut observer, et qu'il faudrait devancer la loi ? [...] De plus, dans une société d'abondance et de gaspillage, comment envisager les restrictions pour ne pas faire un pillage de notre planète? Comment penser le gaspillage ? Je voulais aussi signaler que demain, c'est l'anniversaire d'AZF : Toulouse a chèrement payé de ses installations industrielles avec des effets négatifs sur les populations. Notre préoccupation à nous, association pour l'environnement, c'est de comment impulser des comportements vertueux et ne pas seulement penser le côté rentabilité de l'installation et comment impulser une mouvement plus populaire que celui que l'on constate aujourd'hui ? »*

Réponse de M. TERRAIL-NOVES :

« C'est tout l'objet de la concertation d'aller au-delà de l'UVE, il y a des ateliers et des réunions prévus sur tous ces sujets. Une réunion est prévue le 28 septembre sur la prévention, le recyclage et la valorisation organique. Le 10 octobre seront abordées les notions d'économie circulaire et d'innovations. On a aussi une réunion le 26 octobre sur le territoire du projet et sur comment agir localement. On a besoin des EPCI pour donner la vision politique notamment pour inciter à

Retrouvez tous les éléments de la concertation sur le site : <https://concertation-UVE-Toulouse>



réduire la production de déchets. Je ne peux pas répondre à votre question car c'est l'objet de la concertation et vous aurez les réponses au cours des réunions. Le 4 octobre, la Région sera là sur la question de l'échelle géographique et du territoire de l'incinérateur. C'est une question importante car le département 65 amène ses déchets à l'usine, le Muretain, le Lauraguais également. La question de savoir comment faire si on ne les accepte plus est importante et ils se tourneraient vers la Région à ce moment-là. Nous avons besoin d'entendre la Région sur ce sujet et j'ai eu un entretien avec Agnès Langevine à ce sujet. »

Intervention

Un habitant du quartier de Lafourguette prend la parole : *« Pour se concerter, il faut connaître le sujet. Je regrette qu'il n'y ait pas eu de meilleure présentation de l'incinérateur ; bilan du traitement des fumées, le détail des émissions des gaz, le traitement énergétique... Au sujet des nouvelles normes à anticiper, actuellement quel est l'état de cet incinérateur ? Pourquoi on n'y répondra plus en 2023 ? A quelles normes les coûts des premiers travaux permettront-ils d'arriver ? »*

Réponse de M. TERRAIL-NOVES :

« On a essayé d'être assez complets dans le dossier sur le sujet des efforts qui sont faits pour être en conformité par rapport aux normes prochaines. Les efforts qui sont faits sont faits pour être aux normes prochaines des émissions de notre UVE. Il y a un besoin d'investir les 46 millions d'euros car si on ne le fait pas, on n'est alors plus aux normes. Jamais les rejets de Nox n'ont été au-dessus des réglementations, contrairement à ce qu'on a pu lire dans un journal. A ce titre, un droit de réponse a été demandé pour corriger. Si on n'investit pas ces 46 millions d'euros alors, on serait au-dessus des seuils. On aurait pu aller beaucoup plus bas et on ne l'a pas fait : comme je l'ai expliqué tout à l'heure, si on était allé beaucoup plus bas, on n'aurait pas pu avoir la concertation que l'on a ce soir. Les services peuvent apporter plus de précisions là-dessus. »

Réponse de M. GUYON :

« Effectivement, cela permet aussi de revenir sur la toute première question que l'on avait laisser filer. Ces sujets seront abordés en détails lors du premier atelier, le 17 octobre, sur la qualité de l'air et le suivi de l'installation, et cela pourra répondre à votre question. On aura notamment la participation d'ATMO, un organe indépendant qui réalise des mesures de tous les rejets. On va travailler avec ATMO d'ici cette réunion pour voir aussi d'ici cette réunion quelles sont les populations concernées par les rejets. En effet, selon les rejets, le périmètre n'est pas le même pour les populations concernées. En ce sens, on n'oublie pas de vous répondre sur cette toute première question.

De plus, on peut ajouter une précision sur la réglementation : il y a une perspective car elle a fortement évolué depuis 1980, et a donné des perspectives de rejets de plus en plus drastiques. Avant, nous étions à 400, maintenant à 200 et on va passer à 150. En cas de rénovation, on pourra atteindre 80, comme toutes les UVE qui ont récemment fait l'objet d'une rénovation. La rénovation de niveau 2 et la reconstruction nous permettraient d'atteindre le niveau 40 dans quelques années. En quelques années, on sera passé alors de 400 à 40. »

Réponse de M. MELLAC :

« Dans les 46 millions d'euros, il y a en effet, la mise aux normes pour passer en dessous de 150 mg mais également les travaux de confortement. C'était un peu votre question de savoir quel est l'état de l'usine aujourd'hui et l'étude que j'ai mentionnée tout à l'heure est un peu longue. Mais on abordera tous les travaux qui doivent être menés sur cette usine pour qu'elle puisse fonctionner dans de bonnes conditions. C'est pas tellement l'objet de la concertation, mais dans une démarche d'information, on abordera ce sujet et si vous souhaitez en savoir plus, on pourra vous fournir plus d'informations. Ce sont des travaux assez importants et complexes à réaliser, 46 millions d'euros, ce n'est pas rien. »



Réponse de Mme FRAGONAS :

« Nous avons présenté rapidement ces travaux dans cette première présentation et on pourra l'affiner lors des autres réunions, mais peut-être préciser que nous avons déjà présenté, à la demande de l'association, l'état de l'usine. »

L'animatrice ETHICS Group salue les différentes interventions qui ont permis de nourrir les échanges et invite les personnes qui n'ont pu s'exprimer, à poser des questions sur le site internet si l'occasion ne s'est pas présentée.

TEMPS 7 – TEMPS DE CLOTURE

Après avoir signifié la fin de cette première rencontre, l'animatrice ETHICS Group remercie l'ensemble des participants pour leur intérêt, leurs remarques et leurs questions, puis donne la parole aux garants de la CNDP afin qu'ils apportent leur éclairage sur cette réunion.

Mme BARTHE remercie l'ensemble des participants pour la richesse des échanges et remercie particulièrement les trois intervenants de la table ronde qui ont pu poser les enjeux de la concertation.

Elle précise que les temps de présentation ont été un peu longs et qu'une attention particulière sera donnée lors des prochaines rencontres pour les rendre plus succincts et pour arriver plus rapidement aux temps d'échanges. Elle ajoute que des traces écrites des rencontres seront disponibles via les comptes rendus et qu'il est possible d'approfondir les échanges tout au long de la concertation sur le site. Elle conclut en rappelant l'importance de mobiliser largement pour les futures rencontres et invite chacun à partager l'information. Pour terminer, elle remercie l'ensemble des présents, en particulier les jeunes présents lors de cette réunion, dont la participation est importante car ils sont particulièrement concernés par l'avenir de la gestion des déchets.

L'animatrice ETHICS Group rappelle ensuite les dates des prochains rendez-vous de la concertation :

➤ **DÉBAT MOBILE #1**

Mercredi 21 septembre

10h00-12h00 Médiathèque des Pradettes

➤ **RÉUNION THÉMATIQUE #1**

Prévention, recyclage et valorisation organique

Mercredi 28 septembre

18h30-20h30 Salle San Subra

Elle remercie de nouveau l'assemblée et rappelle également qu'il est possible de continuer à participer à la concertation en ligne sur le site de la concertation accessible via le QR code affiché à l'écran.

A 21h00, la réunion est terminée.